

Québec, le 11 août 2011

**À l'attention de la mairesse ou du maire, de la directrice générale ou du directeur général**

**Objet : Interventions de vaccination contre la rage du raton laveur sur votre territoire à compter du 15 août 2011**

Madame, Monsieur,

Pour une cinquième année consécutive, le gouvernement du Québec procèdera, en août, à l'épandage d'appâts vaccinaux sur les territoires de la Montérégie et de l'Estrie, dans le but de maintenir et de renforcer l'immunisation des ratons laveurs, des mouffettes et des renards contre la rage du raton laveur. Selon le territoire visé, l'épandage sera fait par avion ou manuellement.

**Épandage aérien**

Du 15 au 18 août 2011, des avions voleront à basse altitude au-dessus d'un territoire d'environ 7 125 km<sup>2</sup>, pour larguer quelque 740 000 appâts vaccinaux. Ce sont principalement les habitats forestiers qui seront visés par cette opération d'épandage. Vous trouverez, dans les pages suivantes, la liste des 42 municipalités de l'Estrie et des 50 municipalités de la Montérégie qui seront survolées pour l'épandage aérien.

**Épandage manuel**

Du 22 août au 31 août 2011 approximativement, des équipes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) parcourront une zone de 5 100 km<sup>2</sup> touchant 82 municipalités dans 11 municipalités régionales de comté (MRC) pour épandre à la main des appâts vaccinaux dans les habitats naturels des ratons laveurs, des mouffettes et des renards. Ces lieux incluent notamment les zones boisées, les abords des cours d'eau, les pourtours des champs agricoles et, à l'occasion, près des poubelles! Vous trouverez aussi une liste par région des municipalités visées par cette opération d'épandage manuel dans les pages suivantes.

**Les appâts vaccinaux**

Les appâts vaccinaux ont l'apparence de gros raviolis verts. Ils mesurent environ 40 mm x 22 mm x 10 mm. En raison de leur couleur de camouflage (vert kaki), ils se confondent à l'environnement et sont difficiles à repérer une fois au sol. Ils sont aussi très solides, ayant été conçus pour résister à l'impact d'un largage aérien. Normalement, il faut qu'ils soient perforés pour répandre le liquide vaccinal qu'ils contiennent, ce que les animaux sauvages font en les croquant.



**Pour assurer le succès de l'opération, voici quelques consignes à transmettre à vos citoyens :**

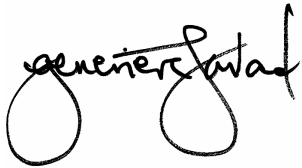
- Éviter de manipuler les appâts vaccinaux. Bien qu'ils soient jugés sécuritaires pour les personnes, les animaux domestiques ou l'environnement, ils sont destinés aux animaux sauvages.
- En cas de contact avec un appât perforé ou brisé, composer le numéro qui apparaît sur les appâts ou le **8-1-1** pour joindre le service Info-Santé.

**En tout temps, il leur est aussi conseillé :**

- de ne jamais approcher les animaux inconnus, domestiques ou sauvages;
- en cas de morsure par un animal, de laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes et de communiquer avec le service Info-Santé 8-1-1;
- de consulter leur vétérinaire pour faire vacciner contre la rage leurs animaux qui vont à l'extérieur, notamment les chats et les chiens;
- de rendre le contenu des poubelles extérieures inaccessible aux animaux afin d'éviter de les attirer près des maisons;
- **de signaler les rats laveurs, mouffettes ou renards qui sont désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts à Services Québec au 1 877 644-4545 ou sur le site Internet [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca).**

Pour plus d'information sur la rage du raton laveur, visitez le [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca). Vous pouvez également y commander des documents d'information pour distribution à la population. Si vous avez des questions liées à cette opération, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 627-8609, poste 3015.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Geneviève Savard  
Responsable des communications – Rage du raton laveur  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction des communications  
880, chemin Sainte-Foy, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4  
Téléphone : (418) 627-8609 poste 3015  
[www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)

**Annexe 1**

**Liste des municipalités de l'Estrie visées par l'épandage aérien du 15 au 18 août 2011**

Ascot Corner  
Austin  
Ayer's Cliff  
Barnston-Ouest  
Bolton-Est  
Bonsecours  
Bury  
Coaticook  
Compton  
Cookshire-Eaton  
Dixville  
East Angus  
East Hereford  
Eastman  
Hatley  
Lawrenceville  
Magog  
Martinville  
Newport  
North Hatley  
Ogden

Orford  
Potton  
Racine  
Saint-Benoît-du-Lac  
Saint-Denis-de-Brompton  
Sainte-Anne-de-la-Rochelle  
Sainte-Catherine-de-Hatley  
Sainte-Edwidge-de-Clifton  
Saint-Étienne-de-Bolton  
Saint-Herménégilde  
Saint-Isidore-de-Clifton  
Saint-Malo  
Saint-Venant -de-Paquette  
Sherbrooke  
Stanstead  
Stanstead-Est  
Stoke  
Stukely-Sud  
Valcourt  
Waterville  
Westbury

**Annexe 2**

**Liste des municipalités de la Montérégie visées par l'épandage aérien du 15 au 18 août 2011**

Abercorn	Ormstown
Akwesasne	Roxton Pond
Bedford	Saint-Alphonse-de-Granby
Béthanie	Saint-Anicet
Bolton-Ouest	Saint-Armand
Brigham	Saint-Bernard-de-Lacolle
Brome	Saint-Chrysostome
Bromont	Saint-Cyprien-de-Napierville
Cowansville	Sainte-Cécile-de-Milton
Dundee	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay
Dunham	Saint-Georges-de-Clarenceville
East Farnham	Saint-Joachim-de-Shefford
Elgin	Saint-Patrice-de-Sherrington
Franklin	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Frelighsburg	Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
Godmanchester	Saint-Sébastien
Granby	Saint-Valentin
Havelock	Shefford
Hemmingford	Stanbridge East
Henryville	Stanbridge Station
Hinchinbrooke	Sutton
Huntingdon	Très-Saint-Sacrement
Lac-Brome	Venise-en-Québec
Lacolle	Warden
Noyan	Waterloo

### Annexe 3

#### Liste des municipalités de l'Estrie visées par l'épandage manuel du 22 août au 31 août 2011

- Uniquement sur les deux rives du lac Memphrémagog

Annexe 4

Liste des municipalités de la Montérégie visées par l'épandage manuel du 22 août au 31 août 2011

Ange-Gardien	Saint-Armand
Beauharnois	Saint-Bernard-de-Lacolle
Bedford	Saint-Blaise-sur-le-Richelieu
Brigham	Saint-Césaire
Bromont	Saint-Chrysostome
Brossard	Saint-Constant
Candiac	Saint-Cyprien-de-Napierville
Carignan	Saint-Damase
Chambly	Sainte-Angèle-de-Monnoir
Châteauguay	Sainte-Anne-de-Sabrevois
Cowansville	Sainte-Barbe
Delson	Sainte-Brigide-d'Iberville
Dunham	Sainte-Catherine
East Farnham	Sainte-Cécile-de-Milton
Farnham	Sainte-Clotilde-de-Châteauguay
Frelighsburg	Sainte-Martine
Godmanchester	Sainte-Sabine
Granby	Saint-Georges-de-Clarenceville
Hemmingford	Saint-Ignace-de-Stanbridge
Henryville	Saint-Isidore
Howick	Saint-Jacques-le-Mineur
Kahnawake	Saint-Jean-Baptiste
La Prairie	Saint-Jean-sur-Richelieu
Lacolle	Saint-Mathieu
Léry	Saint-Michel
Longueuil	Saint-Patrice-de-Sherrington
Marieville	Saint-Paul-d'Abbotsford
Mercier	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Mont-Saint-Grégoire	Saint-Philippe
Napierville	Saint-Pie
Notre-Dame-de-Stanbridge	Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
Noyan	Saint-Rémi
Ormstown	Saint-Sébastien
Richelieu	Saint-Stanislas-de-Kostka
Rougement	Saint-Urbain-Premier
Saint-Édouard	Saint-Valentin
Saint-Étienne-de-Beauharnois	Salaberry-de-Valleyfield
Saint-Alexandre	Stanbridge East
Saint-Alphonse-de-Granby	Stanbridge Station
Saint-Anicet	Venise-en-Québec